**Délibération organisant l’extension de la télétransmission   
des actes en matière de commande publique**

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la circulaire de la préfecture de l’Ain en date du 10 décembre 2021,

Considérant que la *« nom collectivité »* souhaite élargir le champ de la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture pour notamment la commande publique,

Considérant que la collectivité adhère au Contrat groupe proposé par le Centre de gestion de l’Ain, la société DOCAPOSTE a été retenue pour être le tiers de télétransmission ;

Le *« conseil municipal »*, à l’unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré (modalités du vote à préciser) :

- décide de procéder à la télétransmission des actes de la commande publique ;

- autorise « *le maire »* à signer électroniquement les actes télétransmis (procédure facultative) ;

- donne son accord pour que « *le maire »* signe l’avenant à la convention de mise en œuvre de la télétransmission incluant les actes de la commande publique avec la préfecture.

- désigne M./Mme.............. et M./Mme ….....….. en qualité de responsables de la télétransmission. *(désigner deux personnes ou deux fonctions)*

Fait à …, le …

Signature

*Les modèles sont présentés à titre indicatif. Ils ne sauraient être repris en l’état sans être adaptés.*